Contact VALECO:

02.54.74.62.63 ou 06.17.21.99.43

Mail: morgane.damiens@valeco41.fr



Le compostage pour réduire ses déchets organiques

Les lois européennes et françaises imposent la valorisation des biodéchets pour tous, à compter de décembre 2023. On ne pourra plus jeter de déchets alimentaires à la poubelle.

Le compostage est la réponse la plus économique à notre portée.

Vous habitez en appartement?

VALECO accompagne votre projet de

compostage partagé





Valorisation de vos déchets



Qu'est ce que le compostage?

C'est un processus de transformation des matières organiques (végétales) en engrais naturel pour les massifs et jardinières de la résidence.

Un bon compost, c'est un bon mélange entre :

70% de matières azotées

Épluchures de fruits et légumes, marc de café, thé ...



30% de matières carbonées

Broyat, feuilles mortes, tailles de plantes, cartons bruns...





Vous êtes intéressés pas le compostage partagé?



Parlez-en a vos voisins et faite une liste des résidents intéressés.



Interpelez le Conseil syndical de votre résidence.



Contactez VALECO pour visualiser votre projet.

VAL ECO finance à hauteur de 59 % le coût du site:

Exemple:

Pour une moyenne de 7 foyers participants : Un site complet représente un coût de 365.14€.

Prise en charge VAL ECO 215.14€ Reste à charge pour la résidence 150.00€

(Payé une seule fois, à l'installation)

Ce coût comprend:





Le matériel de compostage (bacs et outils)

Les habitants qui s'inscrivent reçoivent :

Un kit de compostage gratuit comprenant :



Un guide du compostage partagé.



Un seau pour trier ses déchets organiques.



Une <u>formation</u> aux techniques de compostage.